



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alcoolisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 2 de 14

**Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

**2.3. Autres dangers**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.  
Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.  
Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			95 - < 100 %
	200-578-6	603-002-00-5		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
7697-37-2	acide nitrique			3 - < 5 %
	231-714-2	007-030-00-3	01-2119487297-23	
	Ox. Liq. 3, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A; H272 H290 H331 H314 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
64-17-5	200-578-6	alcool éthylique, éthanol	95 - < 100 %
		par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100	
7697-37-2	231-714-2	acide nitrique	3 - < 5 %
		par inhalation: ATE 2,65 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 2500 ppm (gaz) Ox. Liq. 3; H272: >= 65 - 100 Skin Corr. 1A; H314: >= 20 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 5 - < 20	

**Information supplémentaire**

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alkoholisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 3 de 14

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Enlever les vêtements souillés, imprégnés.

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. Appliquer dès le début un spray de cortisone.

**Après contact avec la peau**

Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

risque aigu d'asphyxie due à un spasme ou à une glotte à de fortes doses de gaz nitreux par inhalation., Une inhalation prolongée et répétée des produits de décomposition peut provoquer un oedème pulmonaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Yeux corrodés (à nouveau) rincer plusieurs minutes avec Isogutt ou de l'eau; Ensuite, 5 à 10% d'acide ascorbique et de tolazoline sont éliminés. La peau affectée doit être appliquée après un rinçage complet avec Dermacorticoïde. après inhalation de brouillards acides ou d'oxydes d'azote libérés est indispensable pour l'application immédiate de Glucocorticoïd topique et parentérale, selon les résultats si nécessaire intubation ou trachéotomie et ventilateur à oxygène.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. Mousse résistante à l'alcool.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Nital 1-5%, alkoholisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 4 de 14

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Utiliser un équipement de protection individuel ( Voir section 8. )

**Pour les non-secouristes**

Evacuer les personnes en lieu sûr. Eloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée.  
Utiliser un équipement de protection individuel ( Voir section 8. )

**Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion! Colmater les bouches de canalisations. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ventiler la zone concernée.  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.  
Porter un vêtement de protection approprié. ( Voir section 8. )  
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Information supplémentaire**

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.  
Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alcoolisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 5 de 14

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver sous clé. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Gaz. Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables. Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Nitrate d'ammonium. Matières et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. Substances toxiques non combustibles. substances radioactives. Matières infectieuses.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Les petites quantités doivent être stockées dans des armoires pour matières dangereuses.

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire., Forte chaleur

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7697-37-2	acide nitrique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	1,3 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition**



**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Modèles de protection oculaire recommandés : Lunettes de protection hermétiques. (NF EN 166)

**Protection des mains**

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants appropriés.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle.

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alkoholisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 6 de 14

temps de résistance à la perforation: >= 480 min. période de latence: ~ 120 min. (estimé)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Protection de la peau**

Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Dépassement de la valeur limite

Ventilation insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (EN 14387) Type AEB-P3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	Alcool	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		(Ethanol) 3,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		(Ethanol) 15 vol. %
Point d'éclair:		12 (Ethanol) °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		0
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants		non déterminé
La vitesse de dissolution:		négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	SECTION 12: Informations écologiques	
La stabilité de la dispersion:		négligeable
Pression de vapeur: (à 20 °C)		(Ethanol) 58 hPa
Densité:		non déterminé
Densité apparente:		non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alkoholisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 7 de 14

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Caractéristiques des particules:

négligeable

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Température d'inflammation spontanée

gaz:

non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

non déterminé

Point de ramollissement:

non déterminé

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Peut être corrosif pour les métaux.

**10.2. Stabilité chimique**

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Vive réaction avec: Base.

Réagit avec les : Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Peroxydes organiques.

Substances oxydantes. Métaux alcalins. Agents oxydants.

**10.4. Conditions à éviter**

En cas d'échauffement: Risque d'inflammation.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter: Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau. Peroxydes organiques.

Métaux alcalins. Agents oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alcoolisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 8 de 14

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 124,7 mg/l	Rat.	ECHA Dossier	
7697-37-2	acide nitrique				
	inhalation vapeur	ATE 2,65 mg/l			
	inhalation (4 h) gaz	CL50 2500 ppm	Rat	ECHA Dossier	

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)  
Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ethanol (n° CAS: 64-17-5):

mutagénicité in vitro: Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vitro disponible. Toxicité pour la reproduction: Temps d'exposition: 18 weeks Espèce: CD-1 Souris. Méthode: OECD Guideline 416

Résultat: NOAEL = 20700 mg/kg/day Toxique pour le développement / effets tératogènes: Temps d'exposition: 19d Espèce: Sprague-Dawley Rat. Méthode: OECD Guideline 414 Résultat: NOAEL = 16000 ppm (maternal toxicity) Résultat: NOAEL >= 20000 ppm (effets tératogènes) bibliographie: Dossier de l'ECHA

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ethanol (n° CAS: 64-17-5):

Toxicité orale subchronique:

Temps d'exposition: 90d; Espèce: Sprague-Dawley Rat.

Méthode: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents); Résultat: NOAEL = 1280 mg/kg; bibliographie: Dossier de l'ECHA

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Aucune donnée disponible.



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alcoolisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 9 de 14

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	14200	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5012	48 h	Ceriodaphnia dubia	ECHA Dossier
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	9,6 mg/l	9 d	Daphnia magna	ECHA Dossier
7697-37-2	acide nitrique					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2.5 mg/l	48 h	Ceriodaphnia spec	ECHA Dossier

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	non déterminé	84%	20	ECHA Dossier	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31
7697-37-2	acide nitrique	-0,21

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alkoholisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 10 de 14

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

**Code d'élimination des déchets - Produit**

110105 DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX; déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation); acides de décapage; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

110105 DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX; déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation); acides de décapage; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2924
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (éthanol; alcool éthylique, Acide nitrique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3+8



Code de classement:	FC
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	338
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006


**Nital 1-5%, alkoholisch**

Date de révision: 14.06.2023


Code du produit:

Page 11 de 14


**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2924
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (éthanol; alcool éthylique, Acide nitrique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3+8
	
Code de classement:	FC
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2924
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ethanol, nitric acid)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3+8
	
Marine polluant:	NO
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-C
Groupe de ségrégation:	1 - acids

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2924
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ethanol, nitric acid)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3+8
	
Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L
Passenger LQ:	Y340
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	352

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alkoholisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 12 de 14

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	363
IATA-Quantité maximale (cargo):	5 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir section 8.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

négligeable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): non déterminé

2004/42/CE (COV): non déterminé

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 40

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:  
acide nitrique

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Rev. 1,0; Première publication 28.03.2022

Rev. 2,0; 14.06.2023, Les changements au chapitre: 1 - 16.

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alcoolisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 13 de 14

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 h: hour  
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 NOAEL: No observed adverse effect level  
 NOAEC: No observed adverse effect concentration  
 NLP: No-Longer Polymers  
 N/A: not applicable  
 OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques  
 PNEC: predicted no effect concentration  
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
 SVHC: substance of very high concern  
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
 UN/NU : United Nations/Nations Unies  
 VOC: Volatile Organic Compounds

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225            Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H272            Peut aggraver un incendie; comburant.  
 H290            Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314            Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H318            Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319            Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331            Toxique par inhalation.  
 EUH071        Corrosif pour les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nital 1-5%, alkoholisch**

Date de révision: 14.06.2023

Code du produit:

Page 14 de 14

fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*